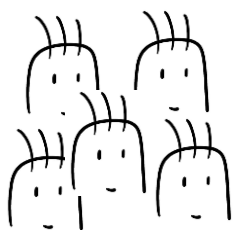


Accompagner les groupes d'étudiant·es à s'organiser dans les projets

- ➔ Travailler en groupe est un apprentissage à part entière qui nécessite structuration, organisation et accompagnement.
- ➔ Le tuteur ou la tutrice a un rôle de facilitation du travail en proposant un cadre, des repères et des outils.

Comment constituer les groupes ?



Il existe **plusieurs manières de constituer les groupes** d'étudiant·es qui présentent chacune des avantages et des inconvénients. Le choix de l'une ou l'autre de ces méthodes se fait **en fonction du contexte et des objectifs que l'on vise**. Dans le cadre de projets tuteurés, on privilégie les affinités pour le sujet, la constitution aléatoire et les groupes hétérogènes (favorable à l'apprentissage du travail collaboratif

Comment s'organise le travail au sein des groupes ?

Le tuteur ou la tutrice apporte des **éléments méthodologiques** et des **outils** aux étudiant·es pour leur permettre d'organiser leur travail tout au long du projet. Il pourra aider au bon **fonctionnement du groupe** grâce au contrat d'équipe, faciliter la **répartition des rôles et fonctions** et la **planification** du travail à l'aide d'une to-do de groupe.



Comment soutenir un groupe qui rencontre des difficultés ?

Lorsque des problèmes surviennent au sein d'un groupe (conflit, free-riding), le rôle du tuteur ou de la tutrice sera de **faciliter leur résolution** (et non de résoudre le problème). Il pourra notamment s'appuyer sur les étapes de résolution de conflit et le guide du travail en équipe de l'Université de Lausanne, à destination des étudiant·es, qui apporte des pistes de réflexion pour résoudre les problèmes fréquemment rencontrés.

L'utilisation d'outils d'**auto-évaluation du travail en équipe** (individuelle et collective) peut aider les étudiant·es à **identifier par eux-mêmes les problèmes** de fonctionnement du groupe : auto-évaluation individuelle, bilan de groupe, évaluation périodique individuelle



Retrouvez toutes les ressources de cette fiche ici :